

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, cette affirmation est fautive. Je ne suis pas au courant des détails, mais je doute que les allégations du député soient fondées. Sauf erreur, ce projet n'a pas été abandonné.

Peut-être y a-t-il eu des pourparlers avec les représentants municipaux, ce qui aurait pu retarder le projet. Je communiquerai avec le député pour lui donner tous les renseignements. Autant que je sache, le gouvernement n'a pas voulu causer ce retard.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, la réponse du vice-premier ministre ne calme pas notre colère. Je lui rappelle l'observation de ses concitoyens de l'Ouest: «Si vous jouez avec le taureau, vous risquez d'être encorné.» Je veux savoir quelles sont les priorités du gouvernement.

Le premier ministre dépense des millions de dollars pour voyager à travers le monde, le gouvernement a des millions . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député devrait poser sa question.

M. Harvard: Madame la Présidente, il n'a pas d'argent pour le laboratoire, il n'a pas d'argent pour. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis certaine qu'il y a une question. Le député a-t-il une question pour le ministre?

M. Harvard: Oui, j'ai une question. La municipalité dit qu'aucune raison ne justifie le retard. Je veux savoir quand le gouvernement va libérer les fonds et commencer les travaux.

• (1150)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je ne vais sûrement pas me laisser intimider par les propos du député.

Je préfère vérifier les faits plutôt que les insinuations et les rumeurs. Comme je l'ai dit au député, je vais essayer de tirer l'affaire au clair. Je peux l'assurer qu'il aura de mes nouvelles dans très peu de temps.

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, en l'absence du ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires, je voudrais poser une question à celui ou à celle qui est responsable aujourd'hui de la vente de Petro-Canada.

Petro-Canada devrait déclarer pour 1989 un actif d'environ 6,5 à 7 milliards de dollars, et ce après avoir dépensé au moins 7,4 milliards de dollars depuis 1976, somme évaluée en dollars de 1989, pour rassembler cet actif.

Le gouvernement propose aujourd'hui de vendre toute l'entreprise pour une somme approximative de 4 milliards de dollars et pourrait garder entre 3 et 3,5 milliards de dollars du produit de la vente.

Même en évaluant la dette à court et à long terme à près de 2 milliards de dollars, le ministre ne croit-il pas que la vente de notre société pétrolière nationale, ayant une valeur nette de 4,5 à 5 milliards de dollars, pour la somme de 3,5 milliards de dollars constitue essentiellement une mauvaise affaire pour les Canadiens.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, cet étrange agencement de chiffres jette le trouble dans l'esprit de tous les députés et de tous les spectateurs, qui sont probablement encore plus décontentés que le député lui-même.

Une voix: C'est impossible.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous croyons que la privatisation de Petro-Canada sera bénéfique à Petro-Canada, aux contribuables et au pays.

Nous croyons qu'elle renforcera la société qui obtiendra de nouveaux fonds qu'elle pourra investir dans des projets d'exploration des ressources des régions pionnières au Canada ainsi que des nouveaux capitaux auxquels elle n'a pas accès aujourd'hui. C'est donc dire que la privatisation entraînera la croissance, renforcera par le fait même Petro-Canada et sera très utile à notre pays.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, permettez-moi de faire un autre essai. Une société ayant une valeur nette de 4,5 à 5 milliards de dollars sera vendue 3,5 milliards de dollars.

Le ministre contredira-t-il l'analyste pétrolier de la société First Marathon Securities Limited, un dénommé James Doak, qui affirme que, de 1983 à 1988, la valeur